



Victoriaville

FIÈREMENT
DURABLE

AVIS PUBLIC

114 et 120, rue Thibault et 32, rue Lehouillier

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du lundi 6 juillet 2026, à 18 h

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le lundi 6 juillet 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :

<http://vic.to/conseil/séances/question/ajout>

VICTORIAVILLE, le 19 juin 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

Pour les immeubles 1, 2, 3 et 5 :

- a) que les conteneurs à déchets soient situés à 0 mètre d'une ligne de terrain (article 5.1.1);
- b) que la dalle de béton (conteneurs à déchets) soit située à 0 mètre d'une ligne de terrain (article 5.1.1);

Pour l'immeuble 3 :

- a) la construction d'un immeuble à logements sans arbre à grand déploiement en cour avant (article 7.2.1);

Pour l'immeuble 5 :

- a) la construction d'un immeuble à logements sans arbre à grand déploiement en cour avant (article 7.2.1);

Pour l'immeuble 6 :

- a) que le bâtiment principal soit situé à 3 mètres d'une ligne de côté de terrain (articles 1.5.2 et 3.2.1);

- b) la création d'un terrain de 32 mètres de profondeur (article 1.5.2);

ne respectant pas le Règlement de zonage numéro 1261-2019.